

Valeurs déclenchant l'action liées à certains effets indirects des champs électromagnétiques :

FREQUENCE (f) (1)	VALEURS DECLENCHANT L'ACTION			
	Pour le risque d'interférence avec des dispositifs actifs implantés	Pour le risque d'attraction et de projection dans le champ périphérique de source de champs intenses (> 100 mT)	Pour la limitation du risque de décharges d'étincelles	Pour un courant de contact d'état stable
	AL (B ₀) (2)	AL (B ₀) (2)	VA (E _{eff.}) (3)	VA (I _c) (4)
0 Hz ≤ f < 1 Hz	0,5 mT	3 mT	-	1 mA
1 Hz ≤ f < 25 Hz	-	-	2x10 ⁴ V.m ⁻¹	
25 Hz ≤ f < 2,5 kHz	-	-	5x10 ⁵ /f V.m ⁻¹	0,4 f mA
2,5 kHz ≤ f < 3 kHz	-	-		
3kHz ≤ f < 100 kHz	-	-	1,7x10 ² V.m ⁻¹	40 mA
100 kHz ≤ f < 10 MHz	-	-		
10 MHz ≤ f ≤ 110 MHz	-	-	-	

- (1) La fréquence f est exprimée en hertz (Hz) à l'exception de la valeur déclenchant l'action pour les courants de contact dans la gamme de fréquences comprises entre 2,5 et 100 kilohertz où elle est exprimée en kilohertz
- (2) Les valeurs déclenchant l'action pour une exposition à des champs magnétiques statiques sont des valeurs d'induction magnétique exprimées en militesla
- (3) Les valeurs déclenchant l'action pour la limitation du risque de décharges d'étincelles sont des valeurs d'intensité de champ électrique exprimées en volt par mètre
- (4) Les valeurs déclenchant l'action pour les courants de contact sont exprimées en milliampère